



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Appel à projet aménagements cyclables – convention de financement pour le projet d'aménagement d'une ancienne voie SNCF en voie verte**

**N° 004.09.2022**

**Rapporteur :**  
**Michel FERRET**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 septembre 2022.

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Marie ARGENCE, Robert CLERON

#### Absents excusés

Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Annie VEAUTE  
Jérôme GARCIA a donné procuration à Michel FERRET  
Martine MARECHAL a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI  
Catherine FEVRIER a donné procuration à Patricia DUSSENTY  
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Frédéric GALINIE  
Caroline COMBES a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Uvaldo POLVOREDA  
Rémi DERON-LOUP  
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20220930-004092022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Affichage : 30/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Au mois de mars 2022, la commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour des aménagements cyclables en Occitanie.

Cet appel à projet s'inscrit dans la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et le Plan vélo et mobilités actives qui visent à développer la part modale du vélo pour atteindre 9 % d'ici à 2024.

Le 3 août dernier, les services de l'Etat ont informé la commune que celle-ci avait été retenue avec l'attribution d'une subvention de 435 187,20 €. Celle-ci représente 38,40 % du montant de la dépense prévisionnelle.

Ce financement est conditionné à la signature d'une convention entre la commune et l'Etat.

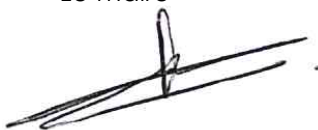
Sur proposition de monsieur Michel FERRET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention portant attribution de la subvention ainsi que ses conditions de mises en œuvre,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que tout document en relation avec cette affaire.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 30 septembre 2022

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20220930-004092022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Affichage : 30/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation